

COMITE INTERMINISTERIEL SUR LES DROITS DES FEMMES

PROPOSITIONS DE FEMIX'SPORTS

1. Thématique N°1 – les Instances élues des fédérations sportives

a. Constat:

- Les Instances élues des fédérations sportives sont encore très faiblement féminisées : 24,6 % de femmes élues dans les comités directeurs, 21 % dans les bureaux fédéraux.
- Le phénomène du plafond de verre y est particulièrement marqué. Les femmes sont plus nombreuses aux postes de trésorières ou de secrétaires. Seuls 9,6 % des femmes occupent le poste de présidente : 11 femmes présidentes parmi 117fédérations sportives (chiffres 2008).
- La règlementation du code du sport sur la proportionnalité des instances élues, actuellement en vigueur, n'a jusqu'à présent pas permis d'apporter les résultats escomptés.

b. Propositions:

- Instaurer au sein des instances élues du mouvement sportif un mode d'élection par scrutin de liste en veillant à faire respecter les délais de présentation des candidatures ainsi que l'anonymat et en privilégiant les compétences au vu de formations qualifiantes pré-requises pour les candidatures.
- Instaurer la mixité au sein des instances dirigeantes en imposant une représentation d'au moins 25% (mandat 2013/16), 35% (2017/2020), du genre le moins représenté parmi les licencié(e)s.
- Créer des outils harmonisés et généralisés de suivi et d'évaluation : taux de recrutement de femmes, pourcentage de femmes dans un pool de promotion, au sein des jurys de concours de recrutement, niveau de salaire comparé à celui de leurs homologues masculins...
- Faire sanctionner par le Ministère des sports les fédérations qui ne respectent pas les textes au moyen des Conventions d'objectifs.

2. Thématique N°2 - Les réseaux du mouvement sportif

a. Constats:

- Au sein du mouvement sportif, les femmes restent en marge des réseaux informels constitués et fonctionnent de manière isolée.
- Le réseau femmes et sport créé par le ministère de tutelle en 2000 n'a pas été pérennisé. Il ne concernait qu'un public restreint (agents du ministère des sports, cadres d'Etat ou fédéraux...).

b. Propositions:

- Créer et animer un réseau des femmes œuvrant au sein du mouvement sportif: dirigeantes élues; dirigeantes techniques, entraineurs, arbitres, juges, professionnelles du secteur médical et para médical...
 - o Elaborer un annuaire
 - Elaborer un agenda/guide des échéances importantes (élections, concours de recrutement.....) et des procédures.
 - Elaborer un guide des « bonnes pratiques ».

3. Thématique N° 3 – les stéréotypes sexistes

a. Constats:

- Savoir créer les conditions d'une éducation égalitaire ne relève pas d'une capacité optionnelle, mais plutôt d'une compétence professionnelle à part entière dont doivent être dotés tous les encadrants qui interviennent dans le domaine de l'éducation et, pour ce qui nous concerne, de l'encadrement de la pratique sportive.
- Même si, depuis la ratification, en 1981, de la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, la France n'a cessé de s'engager à travers des textes internationaux et nationaux à promouvoir une éducation non sexiste, par le biais notamment de la formation des professionnel(le)s de l'éducation, les professionnels de l'éducation au sport ne reçoivent toujours pas aujourd'hui une formation spécifique au regard de cette problématique.

b. Propositions:

- Enseigner à titre obligatoire les mécanismes de la lutte contre les stéréotypes sexistes et les principes d'une éducation non sexiste aux encadrants du sport dans le cadre
 - De leur formation initiale (formations aux diplômes fédéraux, formations de la branche sport (CQP), formation aux diplômes d'Etat (DEJEPS, DES), formation au concours du Professorat de sport...),
 - o De leur formation professionnelle continuée.
 - Créer d'une gamme d'outils pédagogiques en lien avec cette thématique.
 - Faire appliquer une stricte mixité dans toutes les représentations iconographiques se présentant comme telles ; illustrant des textes, des ouvrages, des sites internet.
 - Faire appliquer la féminisation des noms des métiers et fonctions sportives.

